

## Compte- rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire de Séance: Murielle Dampierre

### Ordre du jour:

- *Réseaux humides : compétences eau potable et assainissement des eaux usées : présentation par Mathilde Berthelot (pilote de projet CCTHB)*
- *Approbation du nombre et répartition des sièges des conseillers communautaires en 2020*
- *DICRIM : modification et arrêté*
- *Voirie : proposition de restitution des voiries communautaires*
- *Outillage désherbage : demande de subvention à la Région*
- *Implantation d'un relais Orange pour téléphonie mobile : approbation du CM*
- *ONF : modification de l'aménagement de la forêt communale*
- *Personnel : recrutement d'un adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019*
- *Décision modificative*
- *Bibliothèque municipale : présentation du rapport d'activité*
- *Bilan financier : héritage*
- *Informations : logement de Bourgneuf : présentation de l'avant- projet  
Fête Nationale  
Plan Canicule*
- *Questions diverses*

- Présents: Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Elise GOUSSEAU-BRISSET, Gilbert LANG, Evelyne LAROCLETTE, Annie LAUVERJAT (Maire), Joël LE BRUSQUET, Antoine LONGU, Laurence LOURY, Régis MENNESSIER

Absents avec pouvoir : Chrystèle Gond pouvoir à Murielle Dampierre  
Florence Martin pouvoir à Laurence Loury  
Luc Quéguiner pouvoir à Evelyne Larochette

Absents : Delphine Billault, Sébastien Charbonneau, Daniel Dubus, Sébastien Faure, Laetitia Reichenbach

**Réseaux humides : compétences eau potable et assainissement des eaux usées : présentation par Mathilde Berthelot (pilote de projet (CCTHB)).**

Présentation faite en présence du Président de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry

Lors de la réunion du conseil municipal du 16 mai 2019, par délibération il y a eu opposition de transfert à la CCTHB des compétences eau potable et assainissement des eaux usées.

Les élus de la CC sont favorables pour un transfert en 2021.

Des questions se sont posées, madame Berthelot, pilote de projet, ainsi que des élus des différentes communes travaillent sur ce projet très complexe.

Quatre groupes de travail sont créés : Patrimoine, gouvernance, organisation, finances

Le travail effectué, actuellement, est présenté.

Un document très complet sera à la disposition des élus

Suite à l'exposé de Mathilde Berthelot le quorum étant atteint la séance est ouverte

Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 16 mai 2019

Madame le maire demande si des membres du conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte rendu, aucune remarque n'étant faite, celui-ci est approuvé et signé

➤ **Approbation du nombre et répartition des sièges des conseillers communautaires en 2020**

Tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCIFP) doivent faire l'objet d'une recomposition dans l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Les délibérations doivent être prises impérativement avant le 31 aout 2019.

**Vu** le décret n°2018-1328 du 28 décembre 2018 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre- mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint –Martin et de Saint- Pierre- et- Miquelon applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ;

**Vu** l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** qu'au 31 aout 2019 au plus tard, avant le renouvellement général des conseillers municipaux de mars 2020, il est procédé à la recomposition de l'organe délibérant des EPCI à fiscalité propre en application de l' article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** qu'un accord local peut être conclu à la majorité qualifiée des communes intéressées c'est-à-dire par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celle-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres ;

**Considérant** que l'accord local doit permettre de répartir au maximum 25% de sièges supplémentaires par rapport au nombre de sièges obtenus en application des règles de droit commun. Chaque commune dispose d'au moins un siège et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges ;

**Considérant** qu'à défaut d'accord local, la recomposition s'effectue selon les règles de droit commun ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- approuve à l'unanimité l'accord local à 52 sièges la composition de conseil communautaire

- Refuse par 8 voix contre et 5 voix pour, la diminution du nombre de membres au conseil
- 3
- communautaire de la commune de Saint Eloy de Gy (2 au lieu de 3)

➤ **DICRIM : modification et arrêté**

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a été approuvé le 14 mars 2014 et mis à la disposition de la population.

Le bureau de la sécurité civile de la Préfecture nous demande de faire parvenir l'arrêté municipal d'approbation et d'apporter les modifications nécessaires (une seule modification : page 24 : centre de gestion de la route : Ouest Vierzon : 02 48 51 98 52)

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité :

- La modification à apporter
- La transmission à la Préfecture de l'arrêté municipal d'approbation

➤ **Voirie : proposition de restitution des voiries communautaires**

Le 29 novembre 2018, le Conseil Communautaire a délibéré sur la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie et fixé le classement des voies pour les communes. Ainsi le chemin de Bourgneuf, 3,110 km sera restitué à la commune

Un Procès-Verbal de restitution de la voirie communautaire sera établi entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et la commune de Saint Eloy de Gy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- Accepte la restitution du chemin de Bourgneuf
- Autorise le maire à signer le Procès- Verbal y afférent

➤ **Outillage désherbage : demande de subvention à la Région**

Lors de la mise en place de l'opération « zéro pesticide » au sein de la commune, de l'outillage était nécessaire afin de rendre le désherbage plus efficace.

Afin de procéder à l'acquisition de ces matériels, la commune sollicite la Région pour l'obtention d'une aide financière qui pourrait être de 40% de la dépense

Le coût de l'outillage est de 22 207,67€ HT

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Equipement	22 207,67€	Subvention de base (Région CRST)	8 883,07€
		Autofinancement	13 324,60€
<b>TOTAL</b>	<b>22 207,67€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 207,67€</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Sollicite l'aide financière de la Région
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires

➤ **Implantation d'un relais Orange pour téléphonie mobile : approbation du CM**

Dans le cadre du projet d'implantation du relais Orange à Bourgneuf en vue d'améliorer le réseau de téléphonie mobile, un dossier d'information est à la disposition de la population pour consultation.

Un exemplaire a été envoyé à chaque élu pour consultation, Madame le Maire demande aux conseillers municipaux l'approbation de ce projet

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet
  - Autorise le Maire à entreprendre les démarches concernant cette implantation
- 

Certains conseillers demandent que les riverains de l'implantation soient avertis du projet

Question posée : est- ce qu'un loyer est attribué lors d'une implantation sur le domaine communal ? Environ 1 500€/an, la commune peut négocier cette somme à la hausse.

➤ **ONF : modification de l'aménagement de la forêt communale**

Le technicien ONF a fait part du dépérissement des chênes pédonculés de la parcelle 19 de la forêt communale.

Cette parcelle est classée dans, le groupe d'amélioration de l'aménagement, compte tenu de l'état sanitaire du peuplement, celle-ci doit être régénérée dès que possible

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'ajout de l'état d'assiette des coupes de l'année 2019
- Demande à l'office National des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation
- Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

Ajout à l'état d'assiette :

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé Réalisable M3	Surface (ha)	Coupe réglée	Décision du propriétaire	Mode de commercialisation Vente sur pied
19	RCV *	460	7,78		inscription	x

RCV : relevé de couvert

-----

Inscription de l'état d'assiette 2020 de la coupe d'ensemencement de la parcelle 19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve l'inscription de la parcelle 19 pour ensemencement pour l'année 2020
- Informe le Préfet de Région des motifs notés conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Nature	Volume m3	Surface (ha)	Coupe réglée	Décision du propriétaire	Vente sur pied
19	RE	210	7,78		inscription	x

---

Concernant l'exploitation en régie de la parcelle 14, l'hiver 2019, la commune percevra la somme de

1 477,13€ en aout 2019

5

➤ **Personnel : recrutement d'un adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019**

Monsieur Duchatelet, agent de maîtrise, a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 2020,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de recruter un adjoint technique à raison de 35 heures hebdomadaires, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire de recruter un adjoint technique à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.
- 

Madame Martinez, adjoint administratif : suite à la visite préventive de reprise, le médecin a émis un avis favorable pour une reprise à temps complet, sous réserve d'aménagement du poste de travail.

Il est proposé qu'elle exerce au secrétariat de mairie 20h/semaine, les matins et à l'agence postale 15h/semaine, les après-midi, aux heures habituelles d'ouverture.

Durant les vacances d'été, elle sera à 35h au secrétariat. A partir de début septembre, nous avons convenu qu'une formation auprès de l'agent actuel de l'agence postale de St Eloy sera effectuée pendant 3 semaines et une semaine au sein d'une agence extérieure. A la demande du médecin, une réévaluation devra être faite après la période de formation.

Monsieur Petit, adjoint technique est actuellement en congé maladie

➤ **Décision modificative :**

Lors de la dissimulation du réseau de communication électronique, rue de la Mairie, une participation financière demandée par Orange s'élevait à 2 595,60€

Cette facture a été réglée en 2019 en section investissement

Au budget 2019 : 25 000€ ont été notés en dépenses imprévues, le virement a été effectué

➤ **Bibliothèque municipale : présentation du rapport d'activité**

- Ouverture 8h/semaine.
- 4420 documents sont la propriété de la bibliothèque et 2000 appartiennent à la médiathèque départementale
- Dépenses d'acquisition 2018 : 3 000€
- 15 bénévoles
- Nombre de lecteurs inscrits : 0-14ans : **63**, 15- 64 : **87**, plus de 65 : **40**
- Nombre de lecteurs collectifs : 11 (classes, crèche, garderie)
- Nombre de documents prêtés : 2147 (adultes) 4357 (enfants)
- Environ 150 élèves sont accueillis
- Animations : Expositions (photos, la grande guerre) 1000 lectures d'hiver, chemins buissonniers, après-midi jeu.....

➤ **Bilan financier : héritage**

Ce bilan n'est pas définitif, nous pouvons évaluer, sous toute réserve, la somme qui doit nous revenir à environ 900 000€

Il y a encore des frais à prévoir, le revenu de la vente des titres est difficile à estimer  
Nous aurons plus de précision en septembre

6

➤ **Informations :**

- Logement de Bourgneuf : présentation de l'avant-projet (reçu le jour du cm)  
Une présentation des plans actuels et futurs et projetée  
5 lots sont proposés, le coût total 161 665,00€, avec options : 212 415,00€  
Une isolation extérieure et/ou intérieure peut-être proposée  
Pompe à chaleur  
Un diagnostic amiante et plomb sera réalisé  
La commission bâtiment se réunira en septembre pour examiner la proposition du cabinet d'architecture
  
- Fête Nationale (13 juillet)  
130 inscriptions dont 14 enfants et 116 adultes  
Appel aux bénévoles pour distribuer les repas et tenir la buvette
  
- Plan canicule : Ce plan canicule a été déclenché par la Préfecture du 27 juin au 30 juin (niveau 3) ; 12 personnes sont inscrites sur le registre communal

➤ **Questions diverses :**

- Travaux  
Travaux d'hydraulurage : 12/08 par SOA, rue de la Mairie  
Voirie (devant la crèche): du 26/08 au 6/09  
Route de la Pommeraye : changement des canalisations juin/ juillet ensuite un enrobé sera effectué : Axiroute  
Intersection rue des Terres Rouges- rte de Berry- Bouy : juillet par Colas  
Route du Crétet (rétrécissement) sera réalisé par l'équipe technique sept/ oct  
Chemin piétonnier : attente du devis  
STEP : les travaux ont débuté en le 25 juin, le terrassement se passe bien  
Une visite de chantier sera organisée pour les élus en septembre (ne pas aller sur le chantier seul = danger, le soir lorsque le travail est terminé, des alarmes sont en action )  
  
Terrain de boules à Bourgneuf  
Présentation de l'emplacement du terrain et de l'implantation de 2 bancs (réalisés par l'équipe technique)
- PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural : Des commissions sont mises en place, les élus intéressés peuvent participer à celles-ci
- Qualité de l'Air Intérieur (groupement de commande par le SDE): une réunion d'information aura lieu le jeudi 5 septembre à 14h30 à SdF de St Eloy. Le contrôle devra se faire dans tous les bâtiments accueillant des enfants
- PLUI (réunion le mercredi 4 septembre à 14h30 à Pigny : tous les élus sont conviés, un mail de rappel sera envoyé début septembre
- Modification du plan d'occupation des sols (approbation de la modification) le dossier est revenu de la Préfecture, il sera tenu compte des modifications lors de l'élaboration des dossiers d'urbanisme
- Comice agricole ou rural: aurait lieu en 2020, de façon différente des autres années.

7

il y a un besoin de bénévoles et les volontaires sont les bienvenus. La réaction des élus

- est mitigée en ce qui concerne l'engagement. La prochaine réunion aura lieu le 4 septembre à 18h à St Martin.
- Sculptures Rond- point de Bourgneuf : les vélos peuvent être remplacés par des sculptures de Monsieur Rollet. Voir avec lui pour une proposition et également le coût.
- Site Internet : Réflexion : le site est incompatible avec les mobiles Une application permet d'intégrer le réseau d'une ville « ki&ki » 'Informers les administrés en temps réel. Application Payante 290€/an

La secrétaire

Le Maire

Les Membres

